

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Ginette Bruyère](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5a44755e75eb0b40c8fdee35>

Date d'obtention : 2020-11-06 15:24:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- permet de bien encadrer et uniformiser les interventions
- prise en charge rapide
- de limiter la propagation
- que le délai moyen est réduit à 4 jours
- que dans 80% il est possible de trouver des méthodes alternatives à la judiciarisation

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

D'avoir un cadre pour mieux accompagner les jeunes. L'utilisation d'une ligne de conduite m'évitera certaines erreurs.

Me permettra d'avoir une intervention uniforme aux autres membres de l'équipe-école

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne jamais sous estimer l'impact de l'évènement.

De prendre le temps de suivre chacune des étapes proposées dans ce protocole et d'utiliser seulement la partie qui m'appartient